

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 500-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 500 RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN CE QUI A TRAIT AU SECTEUR DÉLIMITÉ PAR LE BOULEVARD CHOQUETTE, LA RUE DESSAULLES, L'AVENUE DESPRÉS ET LA RUE SICOTTE

(District Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 500-9 par la résolution numéro 24-33, en date du 22 janvier 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 février 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier la délimitation d'une partie du territoire assujetti au PIIA-10 pour y soustraire le secteur délimité par le boulevard Choquette, la rue Dessaulles, l'avenue Després et la rue Sicotte.

Le secteur visé par le PIIA-10 intitulé *Les projets de développement et de redéveloppement durables* est illustré sur le croquis ci-dessous :



Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 janvier 2024.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L, OMA